



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 16 janvier 2018, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque trente personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 45 par le maire Jonathan Lapierre.

R1801-1053

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 12 et 19 décembre 2017
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.1.1 Demande d'acquisition de terrain – Partie du lot 4 275 484 –



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

Village de L'Île-du-Havre-Aubert

- 7.1.2 Rapport des soumissions – Appel d’offres n° 310 – Vente d’un kiosque de restauration et location de terrain – Halte touristique de Dune-du-Sud – Village de Havre-aux-Maisons

- 7.2 Finances
 - 7.2.1 Autorisation au directeur général – Demande et gestion de carte (s) de crédit Desjardins
 - 7.2.2 Dépôt du rapport des états comparatifs des revenus et dépenses
 - 7.2.3 Appropriation de surplus – Village de L'Île-du-Havre-Aubert – Projet : La Grave – Village de Noël

- 7.3 Ressources humaines

- 7.4 Services techniques et des réseaux publics

- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique

- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 27 novembre 2017

- 7.7 Développement du milieu et des communications

- 7.8 Loisirs, culture et vie communautaire
 - 7.8.1 Partenariat pour la restauration de la Grande Saline (ancien aquarium) – Site historique de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments

- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Avis de motion – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.10.2 Présentation du projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.10.3 Adoption du premier projet de règlement n° 2018-02 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., chapitre A-19.1
 - 7.10.4 Adoption du Règlement n° 2017-13 autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et la réalisation de travaux d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons – Centre du



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

village et secteurs avoisinants – et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 4 370 484 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1801-1054

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 12 et 19 décembre 2017

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 12 et 19 décembre 2017.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard, appuyée par M. Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1801-1055

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 29 novembre au 21 décembre 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe, appuyée par Mme Suzie Leblanc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 194 292,04 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

ADMINISTRATION

R1801-1056

Demande d'acquisition de terrain – Partie du lot 4 275 484 – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 274 440, du cadastre du Québec, circonscription foncière des Îles-de-la-Madeleine, M. Martin Prud'homme et Mme Dominique Lafrenière, désirent se porter acquéreurs d'une parcelle de terrain située en front de leur immeuble et appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour la Municipalité, cette parcelle de terrain est considérée comme étant excédentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise la vente de la parcelle de terrain identifiée comme étant le lot 4 275 484 du cadastre du Québec, mesurant approximativement 307,2 mètres carrés, en faveur des propriétaires du lot 4 272 440, pour la somme nominale d'un dollar;

que les propriétaires de l'immeuble assument tous les frais relatifs à l'acquisition de cette parcelle de terrain;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tout document se rapportant à cette vente.

R1801-1057

Rapport des soumissions – Appel d'offres n° 310 – Vente d'un kiosque de restauration et location de terrain – Halte touristique de Dune-du-Sud – Village de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a procédé, en décembre dernier, à un appel d'offres public pour la mise en vente du kiosque de restauration situé à la halte touristique de Dune-du-Sud ainsi que pour la location du terrain s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été déposée, soit celle de M. Alexandre Archer;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine accepte l'offre déposée par M. Alexandre Archer selon les modalités suivantes :

- Vente du bâtiment (kiosque de restauration) au prix de 6000 \$ plus les taxes applicables;
- Location de terrain pour une période de dix ans :

ANNÉES	PRIX
Année 2018 :	2500 \$ plus taxes
Année 2019 :	3000 \$ plus taxes
Année 2020 et subséquentes :	3000 \$ plus taxes, auxquels s'ajoutent une indexation annuelle de 3 %

que le conseil autorise la signature d'un bail relativement à la location du terrain identifié comme étant une partie du lot 3 778 124 du cadastre du Québec, et ce, pour une période de dix ans;

que les frais notariés concernant la vente du kiosque soient assumés par l'acheteur;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant plein effet à cette résolution.

FINANCES

R1801-1058

Autorisation au directeur général – Demande et gestion de carte (s) de crédit Desjardins

CONSIDÉRANT QU' en octobre dernier, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a procédé à l'embauche de son nouveau directeur général, M. Serge Rochon;

CONSIDÉRANT QU' en raison des fonctions qu'il occupe, celui-ci aura à utiliser une carte de crédit lui permettant d'effectuer les transactions courantes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine délègue, au directeur général, Serge Rochon, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de carte de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

des intérêts et des frais applicables;

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

que le directeur général, Serge Rochon, soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

que le directeur général, Serge Rochon, puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

Dépôt du rapport des états comparatifs des revenus et dépenses

En vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la directrice des finances, Danielle Hubert, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour l'année en cours préalablement à la séance d'adoption du budget.

R1801-1059

Appropriation de surplus – Village de L'Île-du-Havre-Aubert – Projet : La Grave – Village de Noël

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée au conseil en novembre dernier, relativement à l'organisation de l'activité « La Grave – Village de Noël » tenue sur le site historique du 1^{er} au 30 décembre 2017;

CONSIDÉRANT le surplus disponible du village de L'Île-du-Havre-Aubert et la recommandation favorable de la conseillère du village;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 400 \$ au comité de La Grave, à même le surplus cumulé du village de L'Île-du-Havre-Aubert, comme contribution à la tenue de la quatrième édition du Village de Noël.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R1801-1060

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 27 novembre 2017

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 27 novembre 2017.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1801-1061

Partenariat pour la restauration de la Grande Saline (ancien aquarium) – Site historique de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE les Îles-de-la-Madeleine ont sur leur territoire un site historique reconnu et classé par le gouvernement du Québec constituant également un pôle d'activité économique important;

CONSIDÉRANT QUE des investissements importants y ont été consentis durant les dernières années pour revitaliser l'endroit et permettre son développement;

CONSIDÉRANT QUE le site ne dispose pas de lieu d'accueil, d'information et de services, malgré son classement, un très fort achalandage touristique et une programmation d'activités culturelles estivales en plein essor;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la corporation de l'Aquarium des Îles, réunis en assemblée générale à l'hiver 2017, devant l'impossibilité de maintenir les bassins en opération, ont voté à forte majorité pour une nouvelle vocation à donner au bâtiment de la Grande Saline et que cette nouvelle vocation est basée sur l'accueil, l'animation culturelle, l'histoire de La Grave et sa vocation maritime;

CONSIDÉRANT QUE ce développement représente pour la Municipalité une occasion de se dessaisir de bâtiments de toilettes vieillissants ne répondant pas aux normes, et qui de plus ne sont pas situés sur un terrain municipal;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se joindre à d'autres partenaires pour investir dans des équipements de qualité et que par son Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire elle désire établir une entente pour la prise en charge des services de sanitaires par la corporation, propriétaire de la Grande Saline, et ainsi de resserrer ses interventions sur la vocation culturelle du site, l'animation et la protection du patrimoine, comme il est précisé dans l'entente signée avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QU' un projet de financement pour la restauration du bâtiment a été élaboré et qu'il est actuellement en analyse auprès de Patrimoine Canada et du ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal approuve la réalisation du projet de restauration de l'ancien bâtiment de l'aquarium, en collaboration avec les autres partenaires, afin d'y loger de nouvelles installations sanitaires répondant aux normes d'aujourd'hui évaluées à 58 000 \$;

qu'advenant l'aboutissement de ce projet par la mise à contribution des autres partenaires, une entente soit établie avec la Grande Saline relativement à la gestion de ces futures installations sanitaires et la prise en charge par la corporation de ce service public gratuit;

que le conseil municipal fasse valoir aux gouvernements provincial et fédéral la nécessité de participer à ce projet visant l'amélioration de la capacité d'accueil du site historique des Îles, en tenant compte du décret sur l'insularité.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1801-1062

Avis de motion – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Le conseiller, M. Richard Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

R1801-1063

Présentation du projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

CONSIDÉRANT QU' à la suite des élections générales tenues en novembre 2017, le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine doit adopter par règlement son code d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT QUE cette loi prévoit également la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance ordinaire du conseil et la publication d'un avis préalablement à l'adoption du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de prendre acte du dépôt de ce projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine séance tenante.

R1801-1064

Adoption du premier projet de règlement n° 2018-02 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., chapitre A-19.1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose du Règlement de zonage n° 2010-08;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend modifier ce règlement conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la première étape consiste à procéder à l'adoption d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter le premier projet de règlement suivant :

- Projet de Règlement n° 2018-02 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08, en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Île-du-Havre-Aubert, de L'Étang-du-Nord, de Fatima, de Cap-aux-Meules, de Havre-aux-Maisons et de Grande-Entrée et en apportant des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage.

et de soumettre ce projet de règlement à la population lors d'une assemblée publique de consultation qui se tiendra le mardi 13 février 2018, à 18 h, et de faire publier un avis à cet effet conformément aux dispositions de la loi.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

N° de résolution
ou annotation

R1801-1065

Adoption du Règlement n° 2017-13 autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et la réalisation de travaux d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons – Centre du village et secteurs avoisinants – et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 4 370 484 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'établissement de plans et devis et à la réalisation des travaux d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons;

ATTENDU les dispositions législatives applicables en l'espèce, notamment celles de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1);

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 12 décembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le règlement n° 2017-13 intitulé : « Règlement n° 2017-13 autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et la réalisation des travaux d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons – Centre du village et secteurs avoisinants – et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 4 370 484 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Changements à l'ordre du jour par rapport à la version publiée sur le site Internet de la Municipalité
- ❖ Demande d'acquisition de terrain – Lot 4 275 484 – Cession à 1 \$
- ❖ Surplus cumulé du village de L'Île-du-Havre-Aubert – Solde au compte
- ❖ Règlement n° 2018-02– Explication de la procédure découlant de l'adoption d'un règlement qui modifie le Règlement de zonage
- ❖ Projet d'interception et de traitement des eaux usées – Village de Havre-aux-Maisons – Répartition de la taxation
- ❖ Partenariat avec la corporation de la Grande Saline (ancien aquarium)
- ❖ Parc éolien – Redevances provenant des revenus générés par le parc – Investissements dans les infrastructures municipales
- ❖ Parc éolien – Démantèlement des éoliennes après 20 ou 25 ans d'opération – Responsabilités des MRC si Hydro-Québec décide de ne pas procéder au renouvellement du parc
- ❖ Parc éolien – Sommes provisionnées par la Régie pour assurer les frais d'entretien et de réparation
- ❖ Centre multisport – Comparaison des frais d'exploitation – Arénas actuels versus nouveau centre
- ❖ Bris d'un ponceau situé sous le chemin de l'Étang-des-Caps – Fortes pluies de la semaine dernière – Orientation du conseil quant aux mesures de protection de la route.

R1801-1066

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 20 h 32.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier